Charte D'entretien des abords

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse :.....
Téléphone :..... @ :.....

Je propose d'entretenir le trottoir devant ma façade ou au pied de mon mur en respectant les points suivants :
- maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté
- désherber manuellement sans utiliser de produits chimiques
- retirer les déchets après nettoyage
- n'apporter aucun engrais ni arrosage

Signature :

Opération "Fleurissons nos rues"

(réservée aux habitants ayant signé la charte d`entretien)

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse :.....
Téléphone :..... @ :.....

Dans le cadre de l`opération "Fleurissons nos rues", je souhaite pouvoir végétaliser le pied du mur devant ma façade.

Informations complémentaires :
- longueur de mur à végétaliser : .....
- largeur du trottoir : .....
- type de revêtement : .....

À l'automne, les communes distribueront gratuitement des graines de fleurs. La date sera communiquée ultérieurement.

Signature :

Charte téléchargeable sur les sites des mairies : www.echire.fr www.saintgelais.fr www.mairiesaintmaxire.fr
Charte à retourner à la mairie de votre domicile

A NE PAS MANQUER

Échiré 1er juin 2016

Mercredi 1er juin : De 14 h à 17 h, opération jardinage à l'accueil de loisirs. Les enfants vont planter et semer un potager et fleurir les lieux.

Saint-Gelais 4 et 5 juin 2016

Samedi 4 juin : Sur le marché, de 9 h 30 à 13 h, des stands et des animations sensibiliseront les habitants au zéro phyto et les informeront sur les alternatives aux pesticides au jardin et dans les collectivités pour la préservation de la biodiversité et la qualité de l'eau.

Dimanche 5 juin : De 10 h à 12 h 30, balade découverte des plantes sauvages de nos bourgs, mieux les connaître, les regarder autrement, animée par Deux-Sèvres Nature Environnement. Rendez-vous Place Louis de Saint-Gelais face à la mairie.

Échiré

SAINT-GELAIS

SAINT-MAXIRE

S.I.C
Echiré / St Gelais / St Maxire

Création : D.J

Information du Syndicat InterCommunal (SIC) Échiré - Saint-Gelais - Saint-Maxire

La gestion différenciée des espaces publics dans nos communes

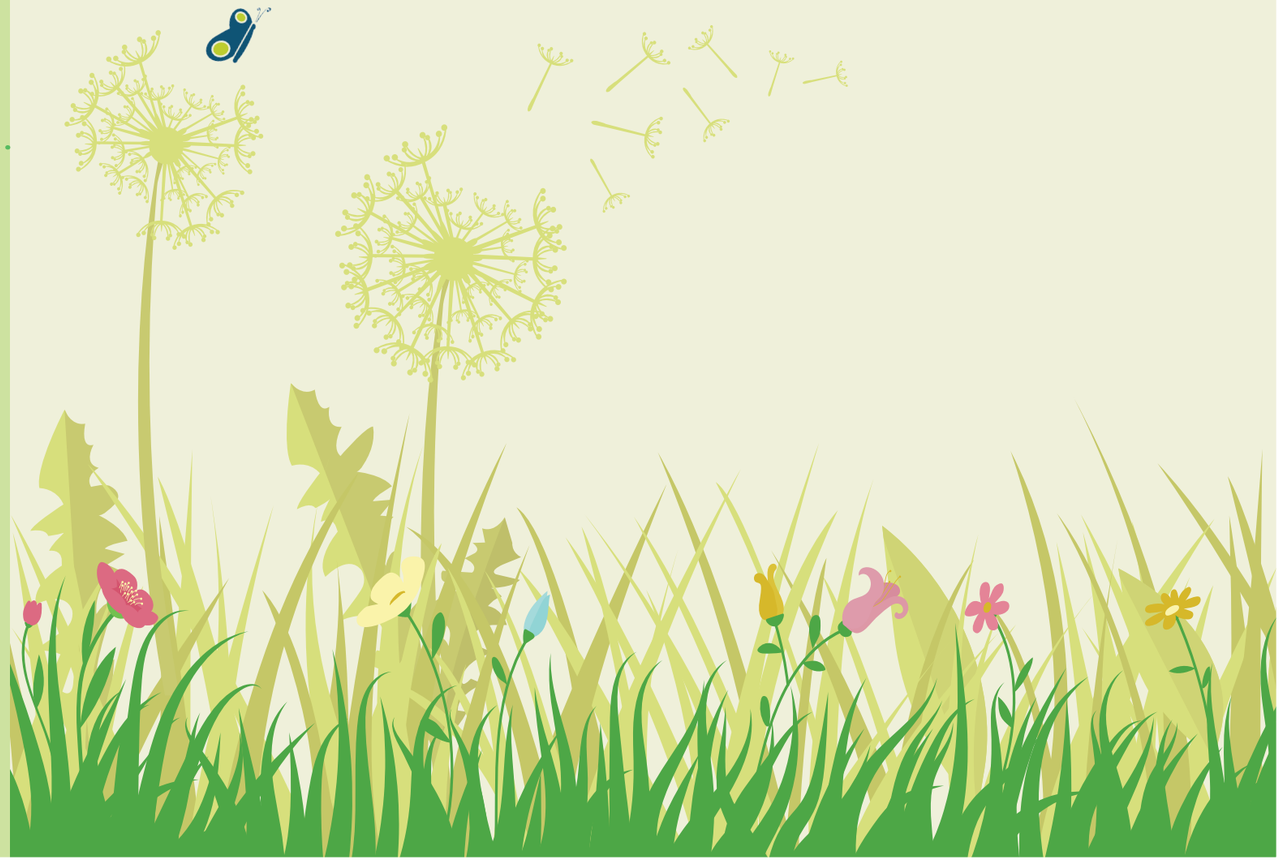

1 - Vers le zéro phyto

Les phytosanitaires : ce qui va changer en 2017 pour les collectivités.

À partir du 1er janvier 2017, il sera interdit d'employer des produits phytosanitaires dans les espaces verts, promenades, voiries et forêts gérés par l'État, les collectivités locales et les établissements publics. Cette réglementation répond à des enjeux de santé publique, de qualité de l'eau, et de maintien de la biodiversité.

Et pour les particuliers, la vente des produits phytosanitaires en libre-service ne sera plus autorisée en 2017. La commercialisation, la détention et l'utilisation des produits phytosanitaires seront interdites à partir de 2019.

2 - Le SIC et nos 3 communes ont anticipé

En 2009, **nos 3 communes se sont engagées dans la charte Terre Saine** qui vise à la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Un plan d'entretien communal fixant des priorités en matière de traitement a été élaboré.

Les agents du SIC ont été formés sur l'évolution réglementaire, sur les pratiques alternatives plus écologiques. Le recours au désherbage mécanique a été accru et des investissements en matériel pour mieux doser les produits ont été réalisés. De 2009 à 2015, l'emploi de produits phytosanitaires a été divisé par plus de 3.

3 - S'habituer à plus d'herbes sauvages

La gestion différenciée des espaces publics sera plus que jamais de mise avec l'établissement de priorités en matière de désherbage. Les habitants devront s'habituer à voir à certaines périodes de l'année plus d'herbes « sauvages » sur les trottoirs. Si pour les uns, leur présence est considérée comme un manque de propreté, pour d'autres elles contribuent à la biodiversité et font partie de notre patrimoine naturel. Comme en toutes choses, il s'agit de **trouver le bon équilibre** et apprendre à mieux connaître les vertus de ces plantes.

4 - Une zone test pour évaluer la mise en place du zéro phyto

Une zone test zéro phyto a été mise en place en mars sur la commune d'Échiré afin de mesurer les conséquences de l'absence de traitement sur les temps de travaux, sur l'évolution de l'enherbement. La zone test présente différents types de revêtement : calcaire, béton, goudron et tout-venant.

L'analyse des temps de travaux et de l'évolution de l'enherbement permettra d'adapter le mode d'entretien des différents espaces publics.

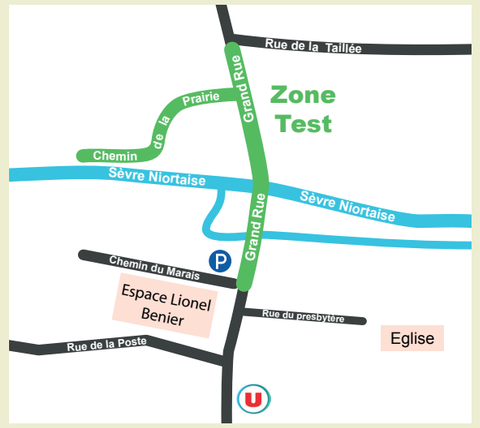

5 - L'entretien c'est l'affaire de tous

Le règlement sanitaire départemental type précise (art.32) que les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords.

Traditionnellement sur nos 3 communes, l'entretien des abords est assuré par le SIC. La **participation citoyenne volontaire** peut constituer un bon compromis entre une élévation significative du coût de l'entretien et le maintien d'un état d'entretien satisfaisant, sans produits chimiques et laissant un **développement maîtrisé des herbes « sauvages ».**

Les habitants qui le souhaitent peuvent signer la charte par laquelle ils s'engagent à entretenir régulièrement les abords de leur habitation. (charte ci-jointe)

6 - Fleurissons nos rues

Le fleurissement des trottoirs et pieds de mur est une des solutions alternatives au recours aux pesticides. Il contribue également à limiter les mauvaises herbes et à embellir nos villages. Les habitants ayant signé la charte d'entretien peuvent participer à l'**opération « fleurissons nos rues »**.

En s'inscrivant, leur commune leur distribuera gratuitement des semences de fleurs et une séance de démonstration sera conduite à l'automne. (bulletin d'inscription ci-joint)